

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAL

### D'OCTOBRE A DECEMBRE 2011

---

Durant cette période, le Conseil communal a, notamment

- **accepté**

- les propositions de promotion de l'Etat-Major du Corps des sapeurs-pompier et Centre de renfort des personnes suivantes, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :
  - M. Raymond BERTHOLET, sapeur-pompier, au grade de caporal ;
  - M. Michel KOLLY, sapeur-pompier, au grade de caporal;
  - M. Simon CODOUREY, sapeur-pompier, au grade de caporal;
  - Mme Sabrina MAURON, sergente, au grade de lieutenant ;
  - M. Thomas CANTIN, sergent, au grade de lieutenant ;
  - M. Sébastien RODI, sergent, au grade de lieutenant ;

- **procédé à l'acquisition**

- du bâtiment militaire « La Poudrière » sis à la Route Bossens 57, à Romont ;

- **engagé**

- avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011, Mme Tania SIMOES au poste d'assistante sociale, en remplacement de M. Gilbert MICHEL, démissionnaire;
- avec effet au 23 janvier 2012, Mme Emilie MARCHON JAQUET au poste de collaboratrice au Service des finances, en remplacement de Mme Joséphine SAVARY, démissionnaire ;

- **approuvé**

- le budget communal 2012 faisant état :
  - d'un déficit d'investissements de CHF 9'550'000.-;
  - d'un bénéfice de fonctionnement de CHF 46'881.- ;

- **décidé**

- d'intégrer, au sein de la Commission communale de l'Energie, un représentant de chaque parti politique; suite à cette décision, les personnes suivantes ont été proposées par leur parti respectif et nommées membres de dite Commission par le Conseil communal :
  - pour Horizons Nouveaux : M. François-Xavier MEUWLY ;
  - pour le PDC : Mme Christine VALLELIAN ;
  - pour le PLR : M. Thierry JORDAN ;
  - pour l'UDC : M. Marc MENOUD ;
  - pour Les Verts : M. Luc BARDET ;
  - pour le PS : M. Léonard BAGNOUD ;
- du transfert du Bureau de vote au Secrétariat communal, rue du Château 93, de manière définitive et dès l'élection du 4 décembre 2011 ; par la même occasion, il a également décidé de supprimer la tranche-horaire d'ouverture du Bureau de vote le samedi, de 11h00 à 12h00, pour ne maintenir plus que celle du dimanche, de 10h00 à 12h00 ;
- de confier un mandat à une entreprise spécialisée pour éradiquer la colonie de rats qui a pris possession des lieux à la déchetterie communale ; ce mandat consiste en la mise en place d'une stratégie du contrôle de la surpopulation de ces rongeurs ; l'entreprise concernée effectue quatre traitements/contrôles par année et établit un rapport annuel ; il s'agit d'un contrat d'une durée de trois ans, reconductible tacitement d'année en année ;

selon inspection des lieux effectuée par dite entreprise, ces animaux vivent en colonie et il n'existe aucun lien entre la colonie présente à la déchetterie et les rats qui ont été aperçus ailleurs ; pour ces derniers, il appartient ainsi aux propriétaires privés de prendre les mesures qui s'imposent ;
- d'appliquer un tarif de CHF 40.-/jour pour la délivrance d'une autorisation de parcage destinée aux véhicules d'entreprises devant stationner en zone bleue, à proximité du chantier, lors de travaux ;

- **rappelé**

- par affichage aux piliers publics, annonce dans la Feuille Fribourgeoise et sur le site Internet [www.romont.ch](http://www.romont.ch)
  - aux habitants de l'intra-muros de bien vouloir libérer les places de parc à la Grand-Rue, à la Rue de l'Eglise, à la rue des Moines et à la rue du Château, de 02h00 à 07h00, lors de fortes chutes de neige, afin de faciliter les travaux de déblaiement; en compensation, les places de stationnement suivantes sont disponibles : la Place de l'Hôtel de Ville, la Place du Poyet, le parking des Avoines (Nord et Ouest) et la cour de la Maison St-Charles ;
  - aux propriétaires d'immeubles leur obligation de rendre le passage public devant leur propriété praticable et sans danger, et d'enlever la neige et la glace sur leurs trottoirs ;

- aux propriétaires leur obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques, jusqu'au 2 novembre de chaque année, conformément aux art. 94 et 95 de la Loi sur les routes de 1996 ;

- **reçu**

- la démission de Mme Joséphine SAVARY de son poste de collaboratrice au Service des finances, responsable du secteur « impôts », avec effet au 31.01.2012 ;

- **participé**

- à une « table ronde », au bâtiment de l'école enfantine de la rue Aliénor, organisée en collaboration avec l'Association REPER, et destinée à entendre les riverains et les jeunes squattant les alentours, concernant les problèmes de nuisances que leur présence occasionne dans le secteur;

- **élu**

- Mme Anne Caroline LOVATO au poste de Conseillère générale, en remplacement de M. Hubert RUFFIEUX, démissionnaire ;

- **pris acte**

- d'une information de la Direction de l'Instruction publique selon laquelle une classe enfantine du Cercle scolaire de Romont-Billens pourrait devoir être fermée ;
- de l'état de la population au 31.12.2011, soit 4'709 habitants ;
- qu'il appartient à Mme Natacha LITZISTORF, Conseillère en quartiers durables, d'accompagner la Commune de Romont, respectivement le Bureau CCHE, dans le projet Swisscortex/Carrédémereade ; ce programme d'accompagnement, pour lequel un montant de CHF 20'000.- a été alloué, se déroule du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 novembre 2012;

à noter que, sur 26 communes suisses qui se sont annoncées pour participer à ce programme OFEN/ARE «Quartiers durables» lancé par la Confédération, 11 projets ont été retenus en Suisse romande, dont 3 dans le Canton de Fribourg, soit le site de Cardinal à Fribourg, Swisscortex/Carrédémereade à Romont et « Düdingen Plus », à Guin;

- des résultats des contrôles effectués par l'agent de ville durant l'année 2011 à la déchetterie communale dont il ressort, sur les 629 véhicules contrôlés :
  - 8 véhicules en provenance de communes voisines ;
  - sur ces 8 véhicules, 3 ont reçu un avertissement écrit, les 5 autres ayant justifié leur présence pour des raisons diverses ;

- du rapport de présence à la séance de recrutement mise sur pied par le Corps des sapeurs-pompiers à l'intention des jeunes entrant dans leur 21<sup>ème</sup> année, dont il ressort, sur les 60 personnes convoquées (dont 4 invités)
  - 24 jeunes présents ;
  - 13 jeunes excusés ;
  - 23 jeunes non excusés (dont 2 invités) ;

cette séance de recrutement a permis d'incorporer 6 personnes, dont 3 filles et 3 garçons ; comme le stipulait l'ordre de marche, les jeunes non présents et non excusés ont écopé d'une amende de CHF 50.- ; quant aux personnes présentes et ne s'étant pas engagées auprès du Centre de renfort, elle bénéficieront d'une réduction de 50 % sur la taxe non-pompier 2012 ;

- de la statistique des contrôles des champignons effectués durant l'année 2011 dont il ressort les informations suivantes :
  - quantité totale de champignons contrôlés : 705.100 kg ;
  - quantité totale de champignons éliminés : 74.700 kg ;
  - quantité totale de champignons vénéneux ou mortels éliminés : 7.900 kg ;
- que la demande de subside partiel pour les cotisations d'assurance maladie, pour les personnes n'ayant reçu aucun subside en 2011, doit être déposée jusqu'au 31 août 2012; passé ce délai, il n'existera plus aucune possibilité de bénéficier de ces subsides ; cette information sera communiquée à la population par le biais d'un envoi « tous-ménages »;
- de la convention établie par la Bourgeoisie de Romont et approuvée par la Commission bourgeoise en date du 13 octobre 2011 pour l'utilisation de l'Eglise de l'Ancien Couvent des Capucins ; il appartient à l'Office du Tourisme de Romont de gérer les demandes de réservation et à l'Administration communale d'établir les contrats ;
- d'une décision de la Direction de la sécurité et de justice (DSJ) tendant à maintenir, pour les citoyens, la possibilité de commander une carte d'identité auprès de leur commune de domicile respective ; en effet, avant sa modification, la loi fédérale prévoyait que les communes ne conserveraient que jusqu'au 29 février 2012 au plus tard leurs compétences de recevoir les commandes d'établissement de cartes d'identité ; cette option avait alors débouché sur des initiatives parlementaires qui ont finalement entraîné sa suppression ;

- **été informé**

- de la sortie du livre « *Histoire et généalogie de la famille COMTE* », dont l'auteur est M. Bernard Comte, originaire de Romont; des cartes de commande de cet ouvrage sont à disposition des habitants intéressés auprès de l'Administration communale ;
- de l'ouverture d'un nouveau commerce d'articles de bricolage, à Romont, soit le « Chalet Magique », à la rue de l'Eglise 87; des cours de bricolage pour enfants et adultes y sont également proposés;

- **fait connaissance**

- avec la nouvelle collaboratrice engagée par l'Association REPER, en la personne de Mme Christel RICHOSZ, qui oeuvrera en tant qu'éducatrice de rue, à Romont, en collaboration avec M. Fridez, déjà en place; pour information, l'Association REPER a quitté les locaux qu'elle occupait à la Grand-Rue, dans l'Ancien Couvent des Capucins, pour concentrer son travail d'accompagnement de la jeunesse essentiellement sur le terrain; un nouveau local destiné au coaching individuel sera mis à sa disposition au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

- **accueilli**

- avec grande satisfaction, la décision du Service de la protection de la population et des affaires militaires acceptant la proposition qui lui a été soumise par le Conseil communal d'effectuer, dans le cadre d'un cours de protection civile, la démolition de l'escalier, côté Promenade des Avoines, ainsi que la remise en état des Berges du Glaney, derrière les vestiaires du foot ; cette mission se déroulera sur deux périodes, soit du 20 juin au 22 juin 2012 et du 3 septembre au 7 septembre 2012 ; il appartient à la Commune de prendre en charge une partie de la solde des hommes affairés à ces travaux et les frais y relatifs ;

- **suivi**

- la proposition de la Société SWISSCOM SA tendant à supprimer la cabine téléphonique sise à la rue Pierre de Savoie (à proximité de l'abri de protection civile), en raison des très nombreux actes de vandalisme dont elle a été la cible et les frais conséquents de réparation y relatifs ; de plus, force est de constater que l'augmentation des téléphones portables entraîne une baisse importante de l'utilisation des cabines téléphoniques ;

- **accordé**

- une contribution de CHF 1'000.- au Chœur-Mixte « La Cécilienne » pour la manifestation qu'il se propose d'organiser en 2012, à l'occasion de son 125<sup>ème</sup> anniversaire et du 10<sup>ème</sup> anniversaire de « L'Annonciade ».

18.01.2012/YB/hp

Le Conseil communal

Distribution à la presse :

- La Feuille Fribourgeoise
- La Liberté
- La Gruyère

Affichage :

- piliers publics
- site Internet [www.romont.ch](http://www.romont.ch)